
DESTINATAIRES : Tous les employés et les gestionnaires du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Jean-Philippe Ferland, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

DATE : Le 23 mai 2020

OBJET : **Période de vacances pour les employés de la catégorie 1 (FIQ): précisions**

Comme vous le savez, l'organisation a déterminé que les employés pourront bénéficier de deux semaines de vacances, s'ils le désirent, durant la période estivale.

Nous tenons toutefois à préciser que conformément aux dispositions locales de la convention collective FIQ pour le personnel de la catégorie 1, la période normale de congé annuel débute à compter du 1^{er} juin. Conséquemment, nous vous confirmons que, pour le personnel de la catégorie 1 (FIQ) qui étaient déjà prévu en vacances, **la semaine du 24 au 30 mai prochain** n'aura pas d'impact sur les vacances à venir au cours de la période estivale 2020.

D'autres informations plus complètes entourant les vacances estivales pour l'ensemble des employés et des gestionnaires vous seront transmises prochainement, en complément de ce qui a déjà été communiqué dans espaceCISSSMO.

Merci de votre compréhension,

JPF